



JARDIGRAMAT

21 Avenue de Belgique

46500 GRAMAT

Téléphone : 05 82 40 04 00

eric@costes-motoculture.fr

Numéro : F70022412

Date : 10/05/2025

Vous avez été servi par : THEO

Référence :

IBAN : FR76 1005 7190 5400 0200 0870 114 / BIC : CMCIFRPP

FACTURE

N° F70022412



TOCABEN EMILE

ZA LES VIELLES VIGNES

RIGNAC

46500 RIGNAC

CARTE BANCAIRE

CIC

A0000000421010

CB

LE 10/05/25 A 14:40:41

JARDIGRAMAT

GRAMAT

46500

7579136

10057

790848200017

###

F

00

C

NO AU

MONTANT

108,40 EUR

DEBIT

TICKET CLIENT

A CONSERVER

RÉFÉRENCE	DÉSIGNATION	Qté	PU HT	PU TTC	HT	MONTANT TTC
or636771	FIL TERRAMAX 4MM 128M	1.00	74.17	89.00	74.17	89.00
0781-516-6002	HUILE CHAINE FORESTPLUS 5L	1.00	16.17	19.40	16.17	19.40

Conditions : A reception	Code	Base	Taux	Montant	NET A PAYER	0.00 €
CB le 10/05/2025	V19	90.33 €	20	18.07 €	Total HT	90.33 €
Echéance: 10/05/2025 Mode:					Total Taxes	18.07 €
BIC : CMCIFRPP					Total TTC	108.40 €
IBAN : FR76 1005 7190 5400 0200 0870 114						

LOI DU 31/12/1992 NET D'ESCOMPTE POUR PAIEMENT ANTICIPE. Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne peuvent donner lieu à une annulation de commande. La société JARDIGRAMAT se réserve, jusqu'à complet règlement du prix par l'acheteur, un droit de propriété sur les produits vendus conformément à l'article 2367 du Code Civil. Le client reconnaît en conséquence avoir été prévenu que la société JARDIGRAMAT pourra à tout moment, par simple lettre recommandée, se prévaloir de cette clause et procéder à la reprise des matériels et marchandises dès lors que le client n'aura pas respecté ses engagements de paiement. Tout défaut de paiement aux dates fixées rend exigible immédiatement toutes les sommes dues, ainsi qu'une indemnité égale à 15% des sommes dues au titre de dommages et intérêts et de clause pénale.